

mars 2016

Communiqué de presse

Texte

**Négociations climat :
Un accord qui ne prend pas réellement en compte
les intérêts des plus vulnérables**

Paris, le samedi 12 décembre 2015– Après deux semaines de négociations, l'accord obtenu ce jour est faible du point de vue de la solidarité internationale. Si on y trouve des avancées certaines, cela ne permet pas de répondre dès maintenant aux situations vécues par les populations les plus vulnérables.

Si Coordination SUD se satisfait de l'objectif de s'en tenir à 1,5°C de réchauffement, les mécanismes proposés pour y parvenir semblent bien faibles, et sur la base du volontariat pour la plupart. Comment rattraper significativement et rapidement l'écart avec la trajectoire de +3°C qui se dessine avec les contributions nationales actuelles ? Coordination SUD considère que cet accord est une base indispensable, mais qu'il est loin de répondre à bien des questions, pourtant vitales, pour de nombreux pays vulnérables.

Parmi les avancées positives, notons l'inclusion d'un objectif de long terme pour l'atténuation qui ouvre la voie à la sortie des énergies fossiles. Un bilan des engagements sera fait dès 2018, permettant d'accroître les ambitions initiales, avant l'entrée en vigueur de l'accord en 2020. Enfin, un mécanisme de révision des contributions nationales à la réduction des émissions tous les 5 ans est mis en place, mais il ne sera malheureusement mis en œuvre qu'à partir de 2023, ce qui est bien tard.

Restent toutefois quelques gros points noirs :

- Les pertes et dommages figurent dans l'accord, mais leur compensation pour les pays les plus vulnérables n'est pas prévue. « *En résumé, on reconnaît un préjudice sans l'indemniser, alors que les victimes sont trop pauvres pour y faire face !* » explique Vanessa Laubin cheffe de file de la commission Climat et développement de Coordination SUD et cheffe de projet au Geres.
- Deux notions fondamentales ont été cantonnées au préambule de l'accord, et ôtées de la partie opérationnelle : les droits humains et la sécurité alimentaire. Cette dernière est remplacée par « production alimentaire », ce qui est totalement différent et ouvre la porte à la promotion de systèmes agro-alimentaires industriels.
- Si l'inclusion, dans la décision de la COP, de la notion de plancher pour les financements de 100 milliards de dollars par an est positive, rien ne permet de garantir qu'ils seront pérennisés n'étant pas présents dans l'Accord de Paris, et qu'ils viseront d'abord l'adaptation, ce qui est pourtant crucial pour les pays pauvres. Par ailleurs, il y a un engagement à établir un nouvel objectif quantifié, mais pas avant 2025 ! « *Pourquoi attendre jusque-là alors que les besoins sont bien réels et déjà clairement identifiés dans les contributions nationales des pays les plus vulnérables ! D'ici 10 ans, combien de terres auront disparu sous la montée des eaux, combien de morts et de déplacés par les cyclones ou les effets de la désertification ?* » s'indigne Philippe Jahshan, président de Coordination SUD.

En septembre dernier, la communauté internationale sous l'égide des Nations unies a adopté d'ambitieux Objectifs universels pour le développement durable. Ne pas prendre en compte sérieusement dans l'accord de Paris les intérêts des pays les plus vulnérables, c'est en quelque sorte décider qu'ils n'atteindront pas ces objectifs.

Contact presse

Bénédicté Bimoko, bimoko@coordinationsud.org
Tél : 01 44 72 03 78 / 07 76 78 15 19

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 150 ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination humanitaire et développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.